

## PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 05 DECEMBRE 2007

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	37	Pouvoir	1	Suffrages exprimés 38

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni à la suite de la convocation adressée le 28 novembre 2007.

### **PRESENTS**

AUREL Marc – BERTHIER Daniel – BEYDON Patrick – BOETTI Claudine - CACHARD Roger - CADET André - CHARMETTE Dominique – CHAUVY Alain – CHAZEL Nicole - CROS Pierre – CROUZET Jean-Noël – DEBARD Marie-Rose - DORNE Thierry – ETTWILLER Catherine - FAURE Guy – FAURE Jean-Paul - FOUREZON André – FREYDIER Richard - GARNIER Gilles – GUIRON Sophie - HELMSTETTER Ernest - JOUVE André – LOUIS Marie-Thérèse - MOULIN Michel - PLANTIER Jean-Luc – REY Jean-Louis - REYNAUD Jean-Louis - ROSTAIND Françoise – RUEL Christian – SABY Christophe - SAINT LEGER Chantal – SOULAGEON Pierrette – TACONNET Robert - VIALLE Lucien – VIGNAL Jean-Paul – VIGNE Gilles - WOJCIEZKO Raymonde.

### **ABSENT REPRESENTE**

BOURDAIS Luc représenté par Pierre CROS

### **ABSENTS non REPRESENTES**

ALLIX Dominique - BOUET Alain – BOURCET Georges - BRUN Patrick – CHABAL Gilbert – CHANAL Marcel – COULOMB Michel - CUOQ Roger – DANEROL Bruno - DUCCI M.Jean – FAURE Maurice – FAURE Philippe – MAISONNIAC Jean-Pierre – MARIJON Gérard - MARLIN Gilbert – MAZAT Laurice – MERCIER Philip - MOUNIER Michel - OTTAVI Roseline – PETREL Henri – REBOUL Daniel - REY Roger – REYNE André – RIFFARD Jean-Paul – ROCHETTE Bernard - RODARY Fernand – TERRAS Marie-Noëlle - TILET Nadine

### **PRESENTS ES-QUALITE**

Carine ROBERT - François PONCE – Séverine CHABAL

### **SECRETAIRE DE SEANCE**

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h10.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Il constate que le quorum est atteint pour cette séance.

Monsieur le Président fait part du décès de Monsieur Jean VALLA (délégué de la Commune de Saint Apollinaire de Rias) et demande une minute de silence en sa mémoire.

### 1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°26/2007 CS

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui explique que suite à la progression de l'activité des industries et à la modification du remboursement d'un emprunt, il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Fonctionnement Dépenses	
Compte N°61882 – Mise en CSDU DIB	+ 15 000.00 €
Compte N°62481 – Transport DIB	+ 5 000.00 €
Fonctionnement Recettes	
Compte 706121 – Redevance spéciale Entreprises	+ 20 000.00 €
Investissement Dépenses	
Compte N°1641 – Emprunts	+ 1 000.00 €
Compte N°2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	- 1 000.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative comme définie dans le tableau ci-dessus.

## 2. DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Délibération N°27/2007 CS

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Monsieur le Président propose, vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, de fixer les taux de promotion suivants :

Grades	Taux de promotion en %
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les taux de promotion comme définis dans le tableau ci-dessus.

## 3. INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR

Délibération N°28/2007 CS

Montant de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et Etablissements Publics Locaux pour la gestion 2007 :

	Carine ROBERT (230 jours)	André BEAL (55 jours)
Indemnité de conseil	350.61 €	83.84 €
Indemnité de confection de budget	45.73 €	0.00 €
Retenue CSG	28.82 €	6.09 €
Retenue RDS	1.92 €	0.40 €
1% solidarité	3.96 €	0.83 €
Montant net à reverser	361.64 €	76.52 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde l'indemnité de conseil à Madame Carine ROBERT et Monsieur André BEAL comme définie dans le tableau ci-dessus.

4. MARCHE : TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS ISSUS DES MENAGES (ENCOMBRANTS) ET DES INDUSTRIES

Délibération N°29/2007 CS

La commission d'appel d'offres concernant le marché de traitement des déchets Industriels Banals issus des ménages (encombrants ) et des industriels a eu lieu le 27 novembre 2007. Après avoir étudié les différentes offres, la Commission d'Appel d'Offres a retenue l'entreprise COVED.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui présente les différentes offres et qui précise que le choix a été effectué sur le prix et le lieu du centre de stockage des déchets (prix en €/km/tonne)

ENTREPRISES	Distance aller/retour en kilomètres	PRESTATIONS	PERIODES	PRIX HT/Tonne	TGAP HT/Tonne au 27/11/2007	TVA	TTC en €/Tonne
SITA MOS	200	Mise en CSDU des DI B issus des ménages (encombrants)	2008	60.00	8.10	5,5%	71.85
			2009	62.50	8.10	5,5%	74.48
			2010	65.00	8.10	5,5%	77.12
		Mise en CSDU des DI B issus des industriels	2008	60.00	8.10	19,60%	81.45
			2009	62.50	8.10	19,60%	84.44
			2010	65.00	8.10	19,60%	87.43
VEOLIA ONYX	195	Mise en CSDU des DI B issus des ménages (encombrants)	2008	65.00	8.10	5,5%	77.12
			2009	65.00	8.10	5,5%	77.12
			2010	65.00	8.10	5,5%	77.12
		Mise en CSDU des DI B issus des industriels	2008	69.00	8.10	19,6%	92.21
			2009	69.00	8.10	19,6%	92.21
			2010	69.00	8.10	19,6%	92.21
COVED	195	Mise en CSDU des DI B issus des ménages (encombrants)	2008	62.00	8.10	5,5%	73.96
			2009	62.00	8.10	5,5%	73.96
			2010	62.00	8.10	5,5%	73.96
		Mise en CSDU des DI B issus des industriels	2008	62.00	8.10	19,6%	83.84
			2009	62.00	8.10	19,6%	83.84
			2010	62.00	8.10	19,6%	83.84

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ Attribue le marché de « Traitement des Déchets Industriels Banals issus des ménages (encombrants déchetteries) et les Déchets Industriels Banals issus des industries par mise en CSDU ou tout autre mode de traitement conforme à la réglementation » à la Société COVED du 01/01/2008 au 31/10/2010
- ❖ Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la Société COVED

5. MARCHE : ACHAT D'UN CAMION ET D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES

Délibération N°30/2007 CS

Monsieur le Président explique qu'une procédure adaptée pour l'achat d'un camion et d'une benne à ordures ménagères pour 2008 a été lancée le 07 septembre 2007, date de remise des offres le 11 octobre 2007. Monsieur PONCE présente les différentes offres :

## SICTOMSED

- ✓ Trois entreprises ont répondu pour la Benne à Ordures Ménagères :

ENTREPRISES	Prix TTC	Reprise 1634PA07
SEMAT	52 085.80 €	11 362.00 €
FAUN	53 311.70 €	7 000.01 €
EUROVOIRIE	53 700.40 €	1 794.00 €

- ✓ Trois entreprises ont répondu pour le châssis :

ENTREPRISES	Prix TTC	Reprise 1634PA07
MERCEDES	82 045.60 €	9 568.00 €
	77 022.40 €	
DAPL - RENAULT	81 328.00 €	15 548.00 €
IVECO	86 710.00 €	9 568.00 €

- ✓ Comparatif

ENTREPRISES	Montant TTC
DAPL (avec reprise) + SEMAT	117 865.80 €
MERCEDES + SEMAT (avec reprise)	117 746.20 €
DAPL (avec reprise) + FAUN	119 091.70 €
MERCEDES (avec reprise) + FAUN	125 789.30 €

Monsieur CROUZET demande la date de première mise en circulation du camion immatriculé 1634PA07

Monsieur PONCE répond qu'elle est de 1998

Monsieur MOULIN demande le nombre de kilomètres

Monsieur PONCE répond qu'à la revente il aura environ 240 000 kilomètres et que pour un camion effectuant la collecte des ordures ménagères il faut multiplier le kilométrage par quatre

Monsieur JOUVE demande si l'on a un stock de pièces RENAULT

Monsieur PONCE répond que les pièces sont différentes d'un véhicule à l'autre.

Monsieur le Président propose de choisir la benne à ordures ménagères SEMAT : 52 085.80 € TTC avec une reprise du 1634PA07 à 11 362.00 € TTC et le châssis MERCEDES à 77 022.40 € TTC.

Le Comité Syndical, décide par :

37 VOIX POUR	1 ABSTENTION
--------------	--------------

- ❖ D'attribuer le marché à l'entreprise SEMAT (BOM : 52 085.80 € TTC, reprise du 1634PA : 11 362.00 € TTC) et à l'entreprise MERCEDES pour le châssis (77 022.40 € TTC)
- ❖ Autorise Monsieur le Président à signer le marché

## 6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le SICTOMSED comprend dans son périmètre une commune de plus de 3500 habitants, il doit donc être soumis au Comité Syndical un débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'un état des lieux et d'un débat avant l'élaboration du Budget.

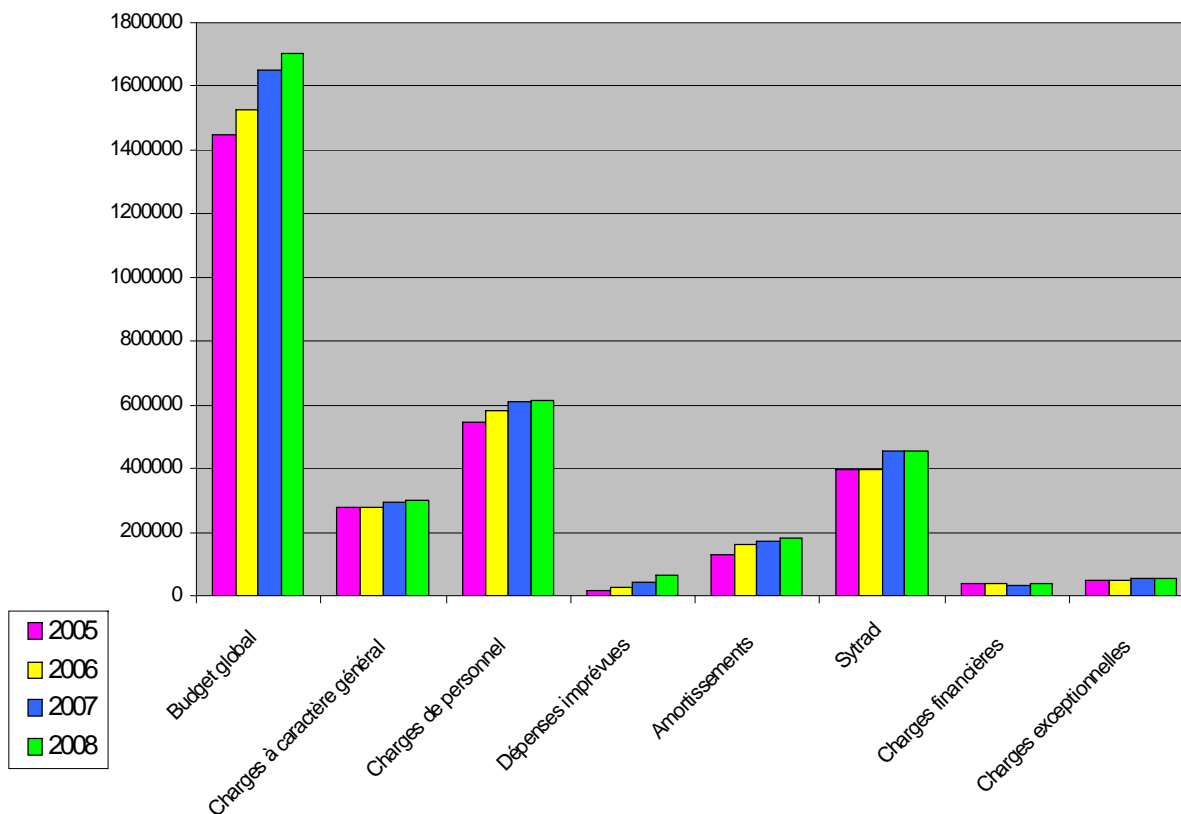
Le Budget Général 2007 laisserait apparaître un excédent en fonctionnement et en investissement sauf imprévu en fin d'année. Les orientations budgétaires pour 2008 sont les suivantes :

⊗ Fonctionnement Dépenses :

- o Augmentation des charges à caractère général : + 2%
- o Augmentation des salaires :
  - o Augmentation de la valeur du point, des indices et des charges salariales et patronales = environ 2 % de la masse salariale,
  - o Validation de services : paiement des retenues rétroactives CNRACL pour 4 agents titulaires : + 15 000.00 €
- o Augmentation des amortissements pour le Budget Général : + 20 000.00 € (caissons, bennes, compacteur, conteneurs, dalles, ...),
- o Novergie : 55 000.00 €
- o Evolution des dépenses imprévues dans le but de provisionner les probables hausses de la participation du SYTRAD (mise en service des usines, ainsi que les risques juridiques)

Monsieur le Président précise que le SYTRAD a effectué un appel d'offres ouvert pour le traitement des ordures ménagères à partir du 01 janvier 2008 avec un prix de 55.00 €/tonne HT contre 62.00 €/Tonne HT pour 2007, à ce jour nous ne savons pas si cette baisse va nous être répercutée.

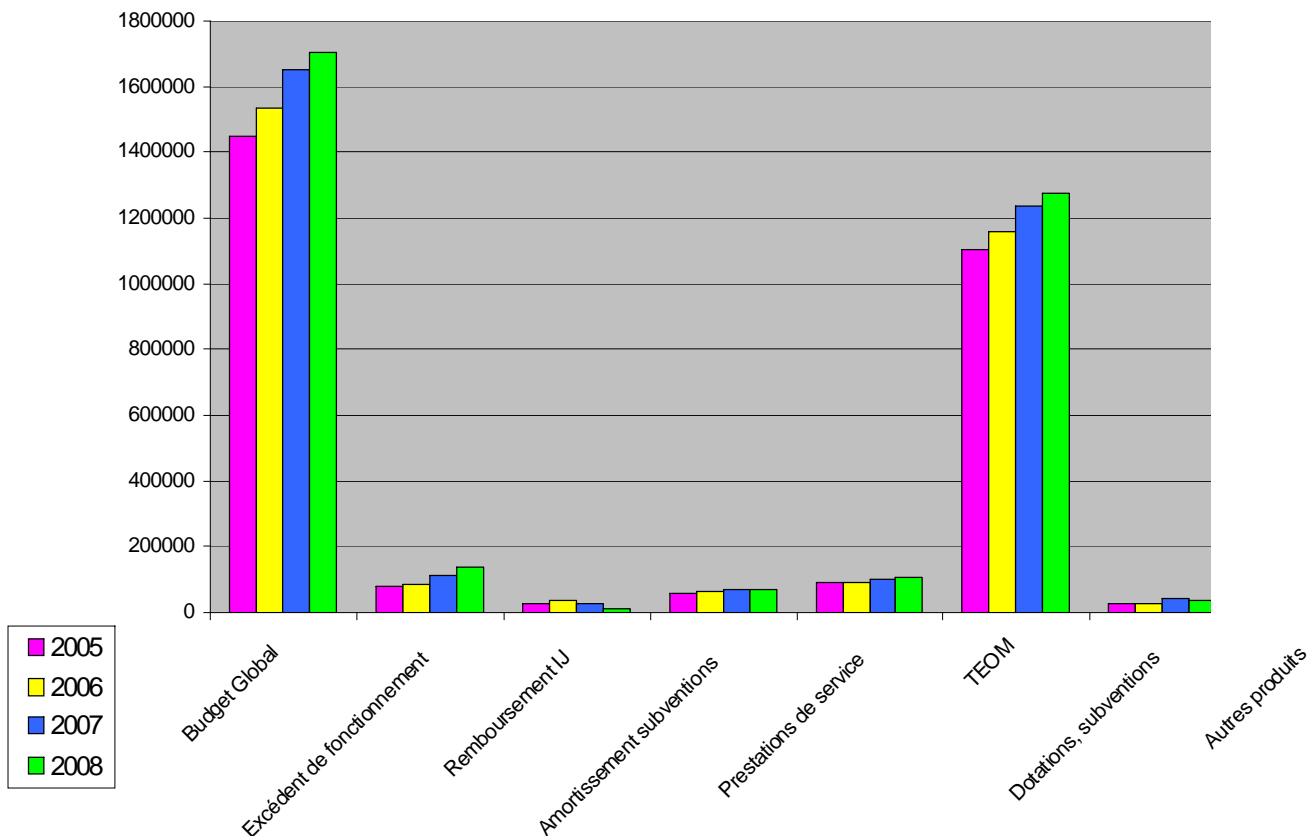
**Evolution des dépenses de fonctionnement en €entre 2005 et 2008**



☒ Fonctionnement recettes :

- o Evolution du produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (moins de 3%)
- o Evolution de la redevance spéciale de la même manière que la TEOM

**Evolution des recettes de fonctionnement en € entre 2005 et 2008**

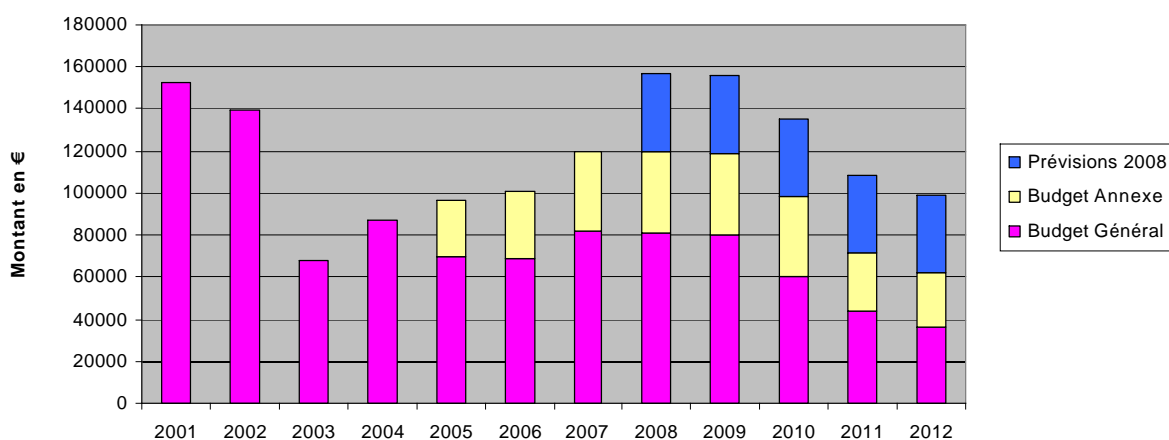


☒ Investissement dépenses (Budget Général + Budget annexe)

- o Camion et benne à ordures ménagères
- o Aménagement dépôt des bennes : 170 000.00 €
- o Caissons : 17 000.00 €
- o Aménagement pour les DEEE : 12 000.00 €
- o Conteneurs ordures ménagères : 13 000.00 €
- o Dalles : 7 200.00 €
- o Conteneurs collecte sélective : 6 162.00 €

- o Véhicule de service : 9 000.00 € (remplacement du C15 : millésime 1988, 197 000 kilomètres)
- o Aménagement atelier : 2 200.00 €
- o Aménagement PAV : 6 000.00 €
- o Outillage : 4 000.00 €
- o Vidéosurveillance : 600.00 €
- o Situation pluriannuelle des emprunts - Budget Général + Budget Annexe (remboursement annuité : Capital +intérêts)

**Situation pluriannuelle des emprunts**



☒ Investissement recettes

- o Emprunts :
  - Budget Général : 227 000.00 €
  - Budget Annexe : 93 000.00 €
- o Subventions : 8 000.00 € (aménagement pour DEEE)

**7. QUESTIONS DIVERSES**

---

❖ Déchetterie de Vernoux-en-Vivarais

Monsieur le Président informe du problème de voirie sur la déchetterie de Vernoux-en-Vivarais, en effet lors du dépôt d'une benne de gravat le bitume a été arraché et de nombreuses marques apparaissent lors de la manutention des bennes, il semblerait que l'entreprise GERLAND n'aurait pas effectué une voirie lourde comme défini dans le CCTP (absence de couche d'imprégnation). De ce fait, le SICTOMSED n'a pas réglé la facture concernant la voirie et n'a pas

effectué le procès-verbal de réception des travaux. Lors d'une réunion de chantier en date du 21 août 2007, l'entreprise GERLAND devait dépêcher un laboratoire indépendant spécialisé pour analyser les origines des détériorations du revêtement, à ce jour l'entreprise GERLAND n'a toujours pas effectué cette analyse et nous a fait parvenir un courrier de son avocat pour la demande du paiement. Le SI CTOMSED propose à l'avocat de l'entreprise GERLAND l'intervention d'un tiers en tant que médiateur judiciaire et conventionnel ou d'un tiers en tant qu'expert judiciaire accepté par les deux parties.

Pièces jointes :

*Courriers échangés entre l'ETS GERLAND/l'Architecte et le SI CTOMSED*

L'ordre du jour étant terminé, la séance était levée à 19h30

Le Secrétaire de séance  
André FOUREZON

Le Président du SI CTOMSED  
Pierre CROS